

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : Les Canebiers et environs

**VENDREDI 27 MARS 2009
18 heures – Ecole de Voile**

Etaient présents :

M. RESTITUITO, adjoint et président du quartier,
Mme ANSELMi, adjointe et présidente suppléante du quartier,
M. GIRODENG0, co-président du quartier
Mme TURION, co-présidente suppléante du quartier,

M. GIRAUD, adjoint, animateur et coordinateur des comités de quartiers,
Mmes FAYARD, SERRA, ISNARD, GIBERT, BROCARD et GUERIN, conseillères municipales,
M. HAUTEFEUILLE, conseiller délégué,

M. RUIZ, Directeur Général des Services municipaux,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
M. CHAIX, photographe municipal,

M. LECOMTE, directeur local de la société SITA,

M. PARAVEY, médiateur municipal,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et présente les élus, les co-présidents, ainsi que les personnels de la Mairie. Il remercie également les administrés présents dans la salle.

Il présente également le document PowerPoint projeté (cf. annexe) et en cite les grandes lignes.

Il rappelle la composition du bureau du quartier n°5, à savoir :

M. Pierre RESTUITO, président – Mme Andrée ANSELMi, présidente suppléante
M. Didier GIRODENG0, co-président – Mme Nicole TURION, co-présidente suppléante,

ainsi que les principales dates relatives à la création des Comités de Quartiers.

M. GIRODENG0 donne ensuite lecture du bilan de l'assemblée générale.

"Conformément aux dispositions définies dans la Charte, l'assemblée générale annuelle des Comités de Quartiers s'est tenue le jeudi 12 mars, à 15 heures, salle du Conseil Municipal.

Etaient présents :

Monsieur le Maire,

Mmes et MM. les Présidents et Co-Présidents (élus et administrés),

M. RUIZ et Mme GONTIER, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint des Services municipaux,

M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,

M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,

M. ANDRE, Collaborateur de Cabinet,

*M. ZOTT et Melle YANIKIAN, du service municipal "Communication",
Les représentants de la presse locale Var-Matin.*

Après avoir présenté l'ensemble des membres présents, M. GIRAUD a passé la parole à Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Monsieur le Maire a rappelé que la création des Comités de Quartiers figurait dans le programme électoral de l'équipe municipale afin d'instaurer un dialogue permanent avec la population dans le cadre de l'exercice d'une politique de proximité.

Conformément aux engagements pris, ces Comités ont été créés en plusieurs phases :

- création et découpage des quartiers par délibération du 26 juin 2008,*
- approbation de la Charte par délibération du 24 juillet 2008,*
- rapport d'activités annuel par délibération du 9 décembre 2008.*

Les bilans moral et technique ont ensuite été présentés par Monsieur le Maire, à l'appui des précisions techniques apportées par M. LESCA et sur la base d'un document projeté, présentant quelques réalisations ou projets par quartiers.

A l'occasion de la réunion de ce soir, les différents travaux, projets et équipements, concernant notre quartier, seront exposés de façon plus approfondie.

Monsieur le Maire a tenu à rappeler la somme de 1.090.956,91 € correspondant au montant des travaux de voirie réalisés ou en cours, sur l'ensemble du territoire communal, du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} mars 2009. Il a également informé l'assemblée du montant prévu pour les projets 2009, à savoir 5 millions d'euros.

M. LESCA a également annoncé aux participants quelques chiffres relatifs aux interventions techniques enregistrées du 1^{er} mars 2008 au 1^{er} mars 2009 :

- 1500 demandes,*
- 350 concernaient des travaux de voirie,*
- 1200 ont été satisfaites à ce jour.*

Après avoir rappelé les difficultés rencontrées par les services techniques et la police municipale pour répondre aux différentes sollicitations, en raison, notamment, d'un manque d'effectifs, Monsieur le Maire a souligné l'importance du travail effectué et a vivement remercié les participants pour leur collaboration et leur implication."

M. GIRAUD rappelle ensuite les principales requêtes enregistrées lors de la session d'octobre 2008 et les évoque, en collaboration avec ses collègues élus :

SUJETS	Informations apportées par les élus ou services municipaux	Interventions des riverains
<p>Numérotation et propriété des voies communales</p>	<p>M. GIRAUD précise que le dossier de numérotation des voies communales est en cours d'instruction.</p> <p>La dernière réunion sur ce thème se tiendra le 2 avril prochain.</p> <p>Le dossier sera ensuite soumis au Conseil Municipal.</p> <p>M. GIRAUD précise que des spécialistes ont élaboré la numérotation. Les élus doivent maintenant définir le périmètre d'agglomération de la Commune. Ensuite, les numéros seront attribués.</p>	<p>Concernant la numérotation des voies, un riverain informe les élus qu'il vient d'adresser un courrier à l'office de tourisme signalant une erreur d'écriture sur la carte officielle de France.</p> <p>En effet, sur ce document, "les vanades" sont mentionnées "les varades". Cette erreur a des effet sur le GPS et autres.</p> <p>Une démarche officielle auprès de l'Office National Géographique est demandée afin de rectifier cette erreur.</p>

	<p>Par ailleurs, M. LESCA rappelle que la Ville prend en charge l'entretien des voies uniquement communales.</p>	
<p>Sentier du littoral et gestion des algues</p>	<p>M. LESCA informe l'assemblée qu'une consultation d'entreprises est en cours pour remettre en état les plages et le sentier du littoral, suite à un hiver particulièrement catastrophique.</p> <p>De plus, un agent municipal missionné a remis ses résultats. Tous les problèmes rencontrés sur le sentier du littoral ont été recensés.</p> <p>Les travaux de mise en sécurité seront réalisés avant l'été. Après l'été, une nouvelle consultation sera lancée pour les autres travaux.</p> <p>M. RESTUITO précise que de "Sainte-Claire" aux "chantiers Folco", depuis la destruction de la digue, la mer a envahi les propriétés voisines dont le sol a été emporté entre 2 et 4 mètres à l'intérieur des limites. Le phénomène d'érosion est très important.</p>	

	<p>Par le biais de sacs remplis de sable, les algues seront maintenues. Cette disposition a été décidée en relation avec les services de la DDE de TOULON (Direction Départementale de l'Équipement).</p> <p>M. LESCA annonce qu'avant l'été, cinq bornes d'appel d'urgence seront remplacées sur le littoral.</p>	
Epaves échouées	<p>Des précisions concernant la responsabilité des épaves échouées sont demandées.</p>	<p>Le service des affaires maritimes s'occupe du dossier.</p> <p>Toutefois, M. LESCA précise que lorsqu'un bateau est identifié, la démarche est facile. Le propriétaire doit se charger de son évacuation.</p> <p>En revanche, lorsque le propriétaire ne peut être trouvé, la Ville doit assurer cette tâche mais rencontre des difficultés car elle n'a pas de moyens ni de lieux de stockage définis à cet effet.</p> <p>Il précise que sans accord écrit des affaires maritimes départementales, il n'y a aucune intervention de la Ville.</p>

		De plus, la Ville est en attente de la création d'une filière de traitement de ce type d'épaves car à ce jour, elles sont retirées et stockées sur un terrain communal en attendant un traitement ultérieur.
Nouvelle implantation de la déchetterie	<p>M. RESTUITO rappelle que la déchetterie se trouve actuellement dans un endroit dangereux en cas d'incendie.</p> <p>Elle pourrait être déplacée, temporairement, sur le terrain en face, jouxtant le stade des Salins, en attendant de trouver un nouveau site définitif.</p> <p>La déchetterie sera bien sûr cachée de la route par de la végétation. Ce nouveau site sera plus grand et plus facile pour travailler.</p> <p>M. GIRODENO demande si, à cette occasion, il serait possible d'y entreposer des bennes afin d'éviter les dépôts sauvages à proximité des PAV (point d'apport volontaire) ou containers.</p>	Un riverain tient à remercier particulièrement les employés de la déchetterie pour leur gentillesse.

	<p>A ce sujet, M. LESCA pense que si la Ville commence à gérer au quotidien ces dépôts, elle va rentrer dans le cadre d'une installation classique. Les dispositions et les aménagements pris actuellement ne correspondront donc plus au service proposé.</p> <p>Une véritable déchetterie est soumise à une réglementation très stricte et particulière. La Ville pourrait à ce moment là être attaquée pour manquement à ces dispositions réglementaires.</p> <p>M. RESTUITO informe les participants d'un projet sur un terrain qui pourrait regrouper la déchetterie, la société SITA, ... Le dossier est actuellement en cours d'étude.</p>	
<p>Gestion du stationnement dans le quartier</p>	<p>M. GENARI-CONTI intervient à ce sujet.</p> <p>A l'heure actuelle, le stationnement est autorisé uniquement côté plage.</p> <p>Toutefois, la route n'est pas assez large pour permettre une double circulation.</p>	

	<p>La solution serait de mettre cette voie en sens unique mais les riverains du chemin de la Moutte n'y seraient certainement pas favorables.</p> <p>Donc, seules des opérations ponctuelles peuvent être organisées. De plus, pour être dissuasifs, il faudrait déplacer le camion fourrière.</p> <p>Si un véhicule est enlevé par la fourrière, cela contraindra une famille à retourner en Ville par ses propres moyens.</p> <p>M. GIRAUD pense que d'autres solutions existent et méritent d'être étudiées.</p> <p>En effet, il demande que l'on étudie la mise en place de rotations en navettes reliant le Centre Ville aux plages des Canebiers et des Salins.</p> <p>Il est aussi envisageable de mettre à disposition des vélos électriques. A ce sujet, dans le cadre de l'organisation des "journées du développement durable", huit vélos de ce type seront à la disposition des administrés pour essai.</p>	<p>Il est proposé, pour le tronçon le plus étroit de la route, de remplacer les blocs de pierre retirés par des barrières en bois. Ces équipements protégeraient les piétons.</p>
--	---	---

	<p>M. HAUTEFEUILLE intervient et informe les participants que le site restera tel quel. Toutefois, le traçage au sol d'une bande continue, permettant de délimiter l'axe de circulation, sera bientôt réalisé.</p> <p>M. HAUTEFEUILLE prend note de cette proposition qui sera étudiée.</p> <p>M. GIRAUD rappelle que ce type de stationnement est formellement interdit par la réglementation routière. Les usagers doivent faire preuve de civisme.</p>	<p>Il est également proposé de créer une quinzaine de places de stationnement à proximité de la barrière du chantier "Pironi".</p> <p>Il est demandé de prendre toutes dispositions permettant d'éviter le stationnement sur le pont et ses abords.</p>
Entretien des fontaines	M. RESTUITO précise que l'entretien est régulier. Quant à la taille de l'herbe, elle est programmée pour les jours à venir.	
Boiseries Ecole de Voile	M. LESCA informe les participants que chaque année, entre 30 et 50.000 € sont investis dans ce bâtiment.	

	<p>Prochainement, toutes les portes d'accès seront remplacées, côté mer.</p> <p>Les réalisations peuvent paraître laborieuses mais l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire.</p>	
Bossoir	<p>M. LESCA justifie l'achat de cet équipement.</p> <p>Plutôt que de débarrasser la cale des algues qui ne cesseront d'y revenir, il a été décidé d'installer cet équipement qui permet de mettre à l'eau et de sortir les bateaux en attendant d'étudier la création d'une nouvelle cale.</p> <p>Il s'agit d'un équipement démontable et donc utilisable en fonction des besoins.</p>	
Muret PAV Chemin de l'Estagnet	<p>Ce muret vient tout juste d'être réparé.</p> <p>M. GIRAUD profite de l'occasion pour expliquer que les services techniques ne peuvent pas réagir aussi vite que souhaité mais qu'ils font de leur mieux.</p>	

	<p>M. LESCA précise, concernant ce site, que, outre le problème d'assurance, il y avait aussi un choix professionnel. Ce même type de travaux a été réalisé sur les pentes de la Citadelle.</p> <p>Il est nécessaire de grouper les mêmes interventions car elles sont traitées par un seul maçon qui est prioritairement affecté à l'entretien des bâtiments recevant du public.</p> <p>Toutefois, les services techniques viennent de se renforcer par des personnels opérationnels sur le terrain. La situation devrait s'en trouver améliorée.</p> <p>M. GIRAUD intervient sur le sujet pour reconnaître que les employés municipaux sont appelés de tous côtés car les bâtiments communaux se trouvent dans un état de délabrement très important.</p> <p>Des associations occupent certains locaux qu'ils convient d'entretenir.</p> <p>Actuellement, un bâtiment communal fait l'objet d'une totale réhabilitation. Il s'agit du "1 rue de la Ponche". Son rez-de-chaussée pourra ainsi accueillir les personnes à mobilité réduite.</p>	
--	---	--

	<p>M. RUIZ tient à préciser que toutes ces interventions sont réalisées dans le cadre d'un budget relativement contraint. Les finances de la Ville ne sont pas extensibles.</p> <p>Il est très difficile de définir les priorités car tout devient prioritaire.</p> <p>Pour information, les travaux de la Vieille Ville, programmés sur plus de trois ans, s'élèvent à plus de 3 millions d'euros.</p>	
<p>Emplacements des containers</p>	<p>Melle CAMBAY commente le plan de mise en place des containers en Ville.</p> <p>Certains sites seront agrémentés de caches containers permettant ainsi d'améliorer leur environnement.</p> <p>Il est précisé que cinq agents communaux sont maintenant assermentés.</p> <p>A titre d'information, le propriétaire d'une poubelle sortie à la mauvaise heure et trouvée en dehors des containers, une fois identifié, peut recevoir une contravention d'un montant de 1500 €.</p>	

	<p>Un agent du service Environnement est spécialement missionné pour surveiller les contrevenants et les identifier.</p>	
<p>Bilan technique</p>	<p>Dans le cadre de la présentation des travaux réalisés, M. LESCA évoque notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en sécurité du Château de la Moutte, - la réhabilitation de l'école de voile. <p>Il apporte des précisions concernant les chantiers à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du ponton : l'appel d'offres lancé a été déclaré infructueux ; il s'agissait de réhabiliter uniquement le plancher de cet équipement car les pieux, après expertise, sont en bon état et peuvent donc être conservés. La réparation est espérée avant la saison. - Château de la Moutte : clôture du site. <p>A cette occasion, M. RESTUITO sensibilise les participants sur la gestion du parc de ce château qui nécessite un énorme travail (taille, élagage, traitement des palmiers, etc ...).</p>	

	<p>M. RUIZ annonce à cette occasion la très belle programmation prévue pour les prochaines "Nuits de la Moutte". Ces soirées donnent une dimension supplémentaire à ce lieu absolument magique.</p> <p>- La gestion du sentier du littoral.</p> <p>M. GIRAUD rappelle que tous ces travaux nécessitent beaucoup d'argent. Toutefois, la Municipalité s'est engagée à ne pas augmenter l'emprunt communal plus que nécessaire. Des choix de réalisations sont donc nécessaires.</p>	
<p>Numéro Vert</p>	<p>M. LESCA rappelle aux participants qu'il ne faut pas hésiter à appeler ce numéro (0800 828 123).</p> <p>En effet, l'information en direct est nécessaire. Ce numéro représente pour les services municipaux et les élus un "indicateur".</p>	

M. GIRAUD donne la parole aux administrés.

SUJETS	Demandes	Réponses apportées
Containers carrefour Pierre Plantée	<p>Il est constaté une amélioration sensible des abords du PAV installé à ce carrefour. La mise en place de containers supplémentaires à proximité a permis de limiter les dépôts sauvages.</p> <p>Il est proposé d'en installer d'autres.</p>	<p>Melle CAMBAY précise que cette zone est qualifiée "zone des écarts" (c'est à dire hors centre ville) en ce qui concerne le ramassage des poubelles.</p> <p>En cas de besoin de containers poubelles chez les particuliers, il ne faut pas hésiter à contacter le service Environnement au 04 94 55 40 82. Cette mise à disposition est gratuite.</p> <p>Toutefois, si des équipements supplémentaires sont installés sur la voirie, les dépôts sauvages se multiplieront.</p> <p>M. LESCA annonce qu'un travail s'effectue en relation étroite avec les agents de "la Police de la Nature" qui sont assermentés.</p>

		Depuis la mise en place de cette collaboration, notamment sur le parc du Château de la Moutte, ces agents sont d'une grande aide et participent à la répression des contrevenants.
Environnement		<p>M. RESTITUITO tient à souligner l'important travail réalisé par le service Environnement concernant, notamment le curage des ruisseaux.</p> <p>Grâce à la réalisation de cette tâche, lors des récentes précipitations, les inondations ont été évitées.</p>
Chemin de la Moutte	Ce chemin, particulièrement fréquenté par les cyclistes, serait en mauvais état.	
Pins parasols	<p>Il est nécessaire de préparer une communication sur le thème des "pins parasols malades" (voie de presse et courriers aux propriétaires).</p> <p>En effet, dans le quartier, plusieurs de ces arbres sont morts dernièrement. Il faut informer les propriétaires des dispositions à prendre lorsque ces pins meurent de maladie :</p>	<p>M. RESTITUITO apporte des précisions sur ce thème.</p> <p>Certains de ces arbres sont morts à la suite de cinq ou six années de sécheresse. Après les récentes pluies, ils n'ont pas pu "redémarrer".</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - les abattre au plus vite, - les brûler afin d'éviter toute contamination. 	<p>Il est toutefois précisé qu'en cas de maladie, si les arbres à proximité sont sains, ils ne risquent rien ; seuls les fragiles sont menacés.</p> <p>Le service Environnement dressera un état des lieux et contactera les propriétaires concernés.</p>
Château de la Moutte	<p>Il est évident que ce bâtiment est un site formidable.</p> <p>Toutefois, il semble anormal que le Conservatoire du Littoral, propriétaire des lieux, ne participe aucunement dans la gestion de cet édifice.</p>	<p>M. RUIZ rappelle que normalement, cette propriété devait revenir à la Ville. A la suite de problèmes divers, ce bâtiment est retombé dans la propriété du Conservatoire du Littoral.</p> <p>Aujourd'hui, les relations avec le Conservatoire se sont améliorées et de ce fait, 50 % des travaux programmés seront pris en charge par cette structure.</p>
Association de Protection des Sites	<p>Un représentant de cette association liste les sujets pour lesquels des réponses sont attendues concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en sécurité de la route des Salins, - les chemins ruraux, 	<p>M. RESTUITO apporte quelques précisions et M. RUIZ rappelle qu'il est la disposition de l'association pour la recevoir.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - les emplacements réservés aux Plan d'Occupation des Sols, - l'application du règlement du Plan d'Occupation des Sols (présence de préfabriqués), - la palette des couleurs des habitations qui n'est pas respectée, - la réglementation en matière de clôtures, - le sentier du littoral, - le Cap Saint-Pierre, - les feux clignotants route des Salins. <p>De plus, un courrier a été adressé en Mairie relatif à ces différents sujets, il est à ce jour resté sans réponse. L'association souhaiterait obtenir un rendez-vous avec Monsieur le Maire.</p>	
<p style="text-align: center;">Téléphonie</p>	<p>De nombreuses personnes du quartier rencontrent des problèmes de réception téléphonique.</p> <p>Il en est de même pour la TNT (télévision numérique terrestre) et la liaison internet.</p> <p>Il faudrait intervenir auprès des sociétés.</p>	

<p>Feux clignotants Route des Salins</p>	<p>Depuis deux ans, ces équipements installés route des Salins, ne fonctionnent pas.</p>	<p>M. LESCA apporte des précisions.</p> <p>Toute la signalétique lumineuse dans le secteur, depuis trois ans, représente 4000 €.</p> <p>Une quinzaine d'équipements de ce genre a du être remplacée car les batteries sont régulièrement volées.</p> <p>Des instructions ont été données afin que ce feu clignotant soit réparé ces jours ci. <i>(Il s'avère que cet équipement était remis en service lors de la tenue de la réunion).</i></p> <p>M. LESCA reconnaît que la signalisation lumineuse, les feux tricolores et l'éclairage public sont des sujets qui ne font pas l'objet d'un traitement régulier.</p> <p>Des nouveaux techniciens viennent d'être recrutés aux services techniques.</p> <p>L'un d'entre eux sera particulièrement chargé de gérer ces dossiers. Une amélioration de la situation est donc espérée.</p>
---	--	--

<p style="text-align: center;">Etang des Salins</p>	<p>Des précisions sont demandées concernant le classement de cet étang et les campagnes de démoustication.</p>	<p>M. RESTITUITO précise que l'étang est protégé donc il ne peut faire l'objet d'aucune réalisation.</p> <p>Il faut aussi respecter la faune et la flore. Pour cela, il ne faut pas déranger les sangliers qui nichent dans cet espace, même si ceux-ci génèrent certaines nuisances. De plus, il est formellement interdit d'utiliser des gyrobroyeurs pour tracer des passages pour ces animaux, car cela est catastrophique pour l'environnement.</p> <p>Quant à la démoustication, huit à dix opérations sont programmées, comme l'année dernière, à base de produits biologiques, en accord avec les services de la Préfecture.</p>
--	--	---

La séance est levée à 20 heures.

L'Adjoint,
Président du Comité de Quartier,

Pierre RESTITUITO



Le Co-Président du Comité de Quartier,

Didier GIRODENGO

